

Publié le 12 avril 2011

Agriculture : Saint-Affrique lance une couveuse maraîchère bio

La petite municipalité aveyronnaise a confié à sa Sem immobilière la gestion d'une couveuse maraîchère ouverte le 28 février. But de la manœuvre : favoriser l'installation de producteurs biologiques pour garantir un approvisionnement local de qualité.



Comment une société d'économie mixte, créée pour gérer de l'immobilier d'entreprise devient-elle rampe de lancement d'une couveuse maraîchère biologique ? L'histoire commence fin 2006, lorsqu'une association de jardins partagés vient solliciter la mairie de Saint-Affrique (Aveyron) pour disposer d'un terrain. Confrontés depuis plusieurs années à une carence d'approvisionnement en produits maraîchers, alors même que chaque année des maraîchers demandent à pouvoir s'installer, les élus décident de creuser l'idée. Et alors que le Grenelle environnement fait ressurgir l'exigence d'une alimentation de qualité dans les cantines, le choix du biologique s'impose rapidement. Côté gestion, la Sem municipale, la Saca, apparaît logiquement comme la mieux placée pour mener à bien un tel projet.

C'est ainsi qu'après un temps de préfiguration ([Semi Saca](#)), l'Association Couveruse agricole du Sud-Aveyron ouvre ses portes le 28 février 2011 avec trois missions : l'accueil de porteurs de projets nouveaux arrivants et le test réel de leurs projets maraîchers, un rôle de parcelle pédagogique pour les élèves en maraîchage biologique du Centre de formation professionnelle pour adultes du Lycée agricole voisin, et bien sûr la production de légumes pour le marché local. Sur les 3 hectares de terrain trouvés, deux porteurs de projet sont d'ores et déjà en train de cultiver la terre, et devraient être rejoints par deux autres au mois d'août.

Soutenus par un groupe d'agriculteurs qui jouent un rôle de tuteurs, ils bénéficient d'un accompagnement complet depuis les techniques de maraîchage à proprement parler, jusqu'au projet de vie, en passant par la commercialisation. Ils bénéficient à ce titre d'un contrat d'appui au projet d'entreprise qui leur permet de s'affilier à la Mutuelle sociale agricole. Pour l'animateur du projet, Pascal Lombard, « cette initiative pose la question de l'accessibilité au foncier agricole et de l'accompagnement des personnes qui veulent s'installer, de la préservation des ceintures vertes à proximité des villes et plus largement de la relocalisation de la production alimentaire ». Elle montre aussi qu'on peut faire du maraîchage bio avec le même rendement qu'en conventionnel tout en préservant nos sols et notre santé.